

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 juin 2008

DÉMOCRATIE SOCIALE - (n° 969)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 64

présenté par
M. Poisson, rapporteur
au nom de la commission des affaires culturelles

ARTICLE 9

Dans l'alinéa 2 de cet article, après le mot :

« salariés »,

insérer le mot :

« présumées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.